

Affaire Geneviève Legay, victoire !

Category: Actualité politique

écrit par jmfouquer | 14 mars 2024

Le tribunal correctionnel de Lyon a rendu son verdict vendredi 8 mars 2024. Le commissaire Souchi a été condamné à 6 mois de prison avec sursis. Selon le tribunal, la charge qu'il avait ordonnée constituait un « acte de violence qui n'était ni nécessaire ni justifié ni proportionné au regard des circonstances ».

Affaire Geneviève Legay, double victoire mais...

Par **Bruno Della Sudda**, le 10 mars 2024.

Mis en délibéré à la fin du procès du commissaire Souchi déplacé à Lyon le 11 janvier dernier, le verdict est tombé le 8 mars : celui-ci correspond à ce que demandait le procureur, à savoir une condamnation de six mois avec sursis, pour un acte de violence disproportionné.

Le collectif « affaire Legay 06 » rassemblé devant le palais de justice de Nice, juste après la manifestation féministe du 8 mars, a appris par l'avocate de Geneviève, Mireille Damiano, la bonne nouvelle. Celle-ci a été accueillie par des applaudissements et des cris de joie des participant·es, même si toutes et tous savent bien que la lutte contre les violences policières doit continuer.

Les prises de parole de Geneviève, de Mireille Damiano, de Raphaël Pradeau (ATTAC-France), de membres du Collectif et de trois militant·es des « Mutilé·es pour l'exemple » ont été suivies de chants et des danses.

Parce que le procès s'est tenu et que Rabah Souchi a été

condamné (et les violences policières reconnues), c'est une double victoire.

Victoire non seulement pour Geneviève, mais aussi pour toutes les victimes des violences policières dont l'immense majorité ne bénéficie d'aucun traitement médiatique à la hauteur et n'a pas droit à un procès digne de ce nom. Et, quand procès, il y a, les auteur·es de ces violences sont rarement condamné·es. Toutes choses que Geneviève a rappelées dans son intervention.

Mais cette double victoire, aussi importante et incontestable soit-elle, est relative et suspendue à l'appel de Souchi, annoncé dès le résultat du délibéré.

Une victoire relative, car la peine est faible et bien en deçà de ce que méritait Souchi, un peu comme dans l'affaire Théo dont les agresseurs n'ont eu, eux aussi, qu'une petite peine de sursis.

Par ailleurs, Estrosi – qui avait décidé de confier à Souchi la direction adjointe de la police municipale – persiste et signe. Il a déclaré qu'il « continuera à apporter son soutien à ceux qui font respecter l'ordre de public... »

Sans commentaire !

Pour compléter, vous pouvez lire sur notre site :

- **Affaire Legay, report au 11 janvier**
- **Affaire Legay 11 janvier 2024**
- **Interview de Geneviève LEGAY**